

FORMATION B96

La formation de 7 heures est obligatoire si :

- Le PTAC (Poids total autorisé en charge) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- La somme des PTAC (PTAC du véhicule tracteur + PTAC de la remorque) est supérieure à 3.5 tonnes et inférieure ou égale à 4,25 tonnes.

Somme des PTAC ≤ 3 500 kg



Somme des PTAC > 3 500 kg et ≤ 4 250 kg



PTAC: 1000 kg + PTAC: 2000 kg = 3000 kg

Cette formation se déroule en 2 temps :

- 4 heures de formation hors circulation: Connaitre la règlementation spécifique et signalisation, les vérifications de départ. Effectuer des dételages et attelages et manœuvrer l'ensemble
- 3 heures de formation en circulation : Apprendre à maitriser l'ensemble (masses, gabarit, angles et portes à faux). Effectuer des changements de direction, gérer les distances de freinage, gérer des virages

TARIF: 300€

(tva 20%=50.00€)

DOCUMENTS A FOURNIR (SI POSSIBLE SUR CLE USB)

- Photos d'identité récentes en couleur avec signature électronique (E-PHOTOS)
- Carte d'identité recto-verso et ASSR 2
- Permis de conduire recto verso
- Justificatif de domicile de 6 mois
- (Si hébergement par un tiers : photocopie recto-verso de la carte d'identité du tiers + attestation d'hébergement manuscrite du tiers, signé par l'hébergeant et l'hébergé)

PERMANENCE ADMINISTRATIVE (Avenue Gérard Yvon) Mardi : 14h à 19h Mercredi : 9hà 12h et de 14h à 19h Vendredi : 14h à 19h Samedi : 9h à 12h et 13h à 15h